

Réglement de manoeuvre de l'artillerie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Réglement de manoeuvre de l'artillerie : Approuvé le 10 décembre 1953 sous le N° 9636/EMA/3/EG . 3° série . Titre XXI-b, Emploi, Organisation et mise en oeuvre du groupe d'artillerie anti-aérienne légère (équipé du matériel de 40 Bofors tractés). ART 406

Adresse bibliographique : Paris Limoges Nancy : Ch. Lavauzelle et Cie, 1954

Description matérielle : 1 vol. (110 p.) ; 21 cm

Autre variante du titre : [Emploi.]

[Organisation et mise en oeuvre du groupe d'artillerie anti-aérienne légère (équipé du matériel de 40 Bofors tractés). ART 406.]

Note sur les index, extrait, citations publiés séparément : A jour avec le Modificatif N° 1-1956

Sujet(s) : ART. 406

Artillerie antiaérienne, groupe de 40 Bofors, emploi